

# LE JOURNAL DE QUEBEC.

Paraissant les MARDIS et SAMEDIS, et s'imprimant par AUGUSTIN COTE & CIE., éditeurs-propriétaires. Le bureau du journal est au numéro 1, rue La Montagne, Haute-Ville, où l'on s'abonne, et où toutes lettres, correspondances, doivent être adressées franchises de port. Les agents chargés de recevoir des abonnements sont : à Montréal, M. LEBLANC, libraire, numéro 114, rue Notre-Dame; Trois-Rivières, M. le maître de Poste; Deschambault, M. PACE, menuisier; Saint-Pierre les Beccquets, M. le maître de Poste; Salaberry-de-Bellefleur, M. AL. FILLEAU, notaire; Laflèche, M. le maître de Poste; Sainte-Marie (Beauce), M. le maître de Poste; Saint-Georges, M. CUS, VALLAUBERT; Saint-Thomas, M. Eugène DION; L'Islet, M. JOSEPH PAPARD; Saint-Jean Port-Joli, M. le lieutenant-colonel FRASER; Salaberry-la-Pocatière, M. le maître de Poste; Rivière-Ouelle, M. THOS CHAPUIS, notaire; Saint-Pascal, M. le docteur DESCHENE; Malabar, M. AL. TREMBLAY; Isle-Verte, M. le maître de Poste; Rimouski, M. le maître de Poste; Kamouraska, M. le maître de Poste.

## NOUVELLES D'EUROPE D'UN JOUR PLUS TARD.

Un paquebot venu de Liverpool à New-York, a apporté des nouvelles d'un jour plus tard. La moitié du premier paiement qui doit être de 6,000,000 de piastres était à bord la frégate *Blonde*, partie pour l'Angleterre. Le total du premier terme (*instalment*) n'ayant pas été payé, les troupes anglaises demeuraient devant Nankin.

On s'attendait que la reine accoucherait au mois de mars, et il ne devait y avoir de levers au palais de Saint-James, qu'après cet événement important.

On avait suspendu l'enrôlement de la marine.

CHINE.—Londres, 6 décembre.—Toutes les troupes natives devaient sortir de Chusan et être remplacées par deux régiments d'infanterie européenne, jusqu'à l'accomplissement du troisième terme (instalment).

Le major Malcolm devait rester quelques jours en Angleterre, et s'en retourner avec l'approbation de la reine sur les termes du traité. On nous informe que Sir H. Pottinger a fait connaître aux autorités chinoises que le traité ne nous lierait de notre côté qu'à la réception de la ratification de notre gouvernement.

La maladie faisait des ravages parmi les matelots et les soldats européens.

Londres, 7 décembre.—A Paris le froid avait été extrême et aussi considérable qu'en 1829, il avait été tel qu'il avait empêché toute communication par le télégraphe. La malle n'avait apporté d'Espagne d'autres nouvelles que celles que nous avons eues précédemment.

Yucatan.—Les journaux de la Nouvelle-Orléans du premier contiennent des nouvelles de Campêche du 19 décembre, reçues par le brick *Rosario* qui venait directement de ce port. Le capitaine du *Rosario* rapporte qu'à son départ la flotte mexicaine, composée de deux steamers, deux bricks et trois goélettes, était toujours en dehors de la baie de Campêche. Aucun mouvement décisif n'avait été essayé de part ni d'autre; mais les Yucatales se proposaient de prendre immédiatement l'offensive.

## QUEBEC, 21e JANVIER.

Lorsque nous avons parlé, dans notre dernier numéro, des points auxquels a touché notre correspondant, "Un souscripteur," nous avons signalé la dette publique comme un de ces points. Nous allons faire aujourd'hui quelques remarques que nous eussions dû faire alors.

Si nos hommes publics ont dû se soumettre à d'impérieuses circonstances, s'ils ont accepté l'union, comme le prouve le fait de l'ascension des nouveaux ministres au pouvoir et l'approbation presque unanime par la chambre de cette transition ministérielle, ils ont nécessairement accepté la dette du Haut-Canada comme dette publique. C'est bien aussi la raison dominante qui faisait demander l'union aux habitants de la province supérieure. La dette publique est une suite funeste, mais elle est une suite nécessaire de l'union. En effet, comment avec l'union, diviser la recette et la dépense réciproques des deux provinces, dans l'administration générale? Comment en arranger la distribution, lorsque chacun des membres, représentant en particulier le pays tout entier, a droit de placer, par son vote, telle ou telle partie du revenu public, pour améliorations, dans une partie quelconque de la province unie? Comment supposer qu'une partie d'un pays est solidaire d'une dette dont l'autre partie n'est pas solidaire, lorsqu'elles n'ont toutes deux qu'un même gouvernement, une même responsabilité? Mais, si en acceptant un principe nous avons accepté sa conséquence immédiate, l'on doit aussi, en nous donnant un autre principe, nous donner ce qui est inhérent à ce principe. La liste civile entre les mains de l'exécutif n'est pas une conséquence nécessaire de l'union, mais la liste civile sous le contrôle de la chambre, est inhérente à tout gouvernement constitutionnel basé sur le principe de la grande charte. Aussi, M. Hincks a-t-il dit qu'il n'approuvait pas cet arrangement. Il avait raison, car, on peut l'avancer sans crainte, un gouvernement n'est pas constitutionnel et britannique, lorsque l'exécutif a le contrôle de l'argent du peuple. Il en est de même de la franchise électorale, en acceptant l'union nous n'avons pas accepté la distribution de la franchise telle qu'elle est maintenant; ce serait avaler inutilement une iniquité, puisqu'un gouvernement n'est pas équitable et véritablement constitutionnel lorsque la franchise n'est pas également distribuée dans toutes les parties d'un pays. C'est ici l'occasion de dire en passant que la représentation n'est pas mieux partagée dans la corporation municipale de Québec que dans le gouvernement. On y voit des quartiers de 8 et 10 milles âmes, tels que Saint-Roch et Saint-Jean, n'élisant pas plus de conseil-

lers que les quartiers qui ne comptent tout au plus que 2 et 3 mille individus.

Nous avons foi dans le gouvernement actuel, et nous espérons, nous croyons qu'il fera disparaître, avec un temps suffisant, tout ce qui obscurcit encore son horizon. Nous ne blâmons pas ceux qui ne veulent pas l'union, mais nous leur demandons qu'ils nous enseignent un moyen de nous y soustraire, afin d'y substituer un meilleur ordre de choses.

Dans un long article où le major Richardson indique aux loyaux bretons ceux qui méritent leur affection, il dit: "Vous ne pouvez douter, hommes de 1812, que nous ne voulions parler des Canadiens-français, de ceux qui combattent côte à côte avec vous dans la lutte ardue de cette époque pleine d'événements, et qui montrèrent un zèle à défendre le pays, à peine inférieur au vôtre. Témoins, Châteauguay, Lacolle, et nombre d'autres affaires dans lesquelles, aussi bien que vous, ils conquièrent des lauriers qui leur furent décernés par le royal père de Sa Majesté la reine actuelle. C'est une erreur grave de dire que les habitants français du Canada soient, comme classe, déloyaux envers la couronne britannique. Nous qui les avons vu sur le champ de bataille, combattant pour la domination britannique, avons le droit de nous inscrire en faux contre cette assertion. Qu'on se rappelle qu'en 1812 la puissance toute entière de la France était dirigée contre l'Angleterre, et incommensurablement fortifiée qu'était cette puissance par la guerre subsequment déclarée par les Etats-Unis, quelle occasion plus favorable les Canadiens-français auraient-ils pu trouver, si telle eût été leur inclination, pour se soustraire à l'autorité de l'Angleterre et se replacer, avec l'aide de l'Amérique, sous la protection du pavillon de leurs aïeux? Essayèrent-ils de le faire? le désiraient-ils? Non. Fouillez dans les archives de 1812; vous trouverez bien qu'il y avait alors quelques traîtres dans la province, mais ils n'étaient pas de la race française; c'étaient des hommes qui n'avaient été adoptés et nourris dans le Haut-Canada que pour lui percer le sein au moment où il avait le plus besoin de leurs services pour sa défense." Puisque le major est assez franc pour reconnaître que les Canadiens-français ont été mal jugés par les autorités anglaises, qui, se laissant aller à de funestes préjugés, mesuraient peut-être la volonté d'un peuple par son origine et sa foi, et se soient trop aux insinuations incessantes d'hommes que l'on devait supposer loyaux et vrais parce qu'ils s'appelaient Anglais; puisque le major a été assez courageux, disons-nous, pour rendre justice à un peuple injustement opprimé, et dont le seul crime a été son attachement constant à sa langue, à ses lois et à ses institutions, il ne devait pas mettre une injuste restriction à ses expressions de louanges. Pourquoi dire que les Canadiens ont combattu "avec un zèle à peine inférieur au vôtre?" Qu'il nous dise à quelle phase des diverses luttes de 1812 et 1814, les Canadiens ont montré une infériorité dans leur zèle à défendre la province. On dirait qu'il fait pour la première fois un acte de justice, et qu'habituellement à un pareil langage, de peur de trop dire, il restreint injustement ses paroles. D'ailleurs c'est un grand pas de fait vers la réunion et la sympathie des hommes des diverses origines dans ce pays.

On lit dans le *Morning Courier*:

"Nous avons entendu dire que ceux qui ont fait l'assemblée jeudi, sont incommodés de l'interposition du docteur W. Nelson, et qu'ils se sentent honteux de se trouver en pareille compagnie. Si tel est le cas, elle est bien illibérale et bien folle la conduite de ces messieurs, qui devraient, nous croyons, être fiers du docteur Nelson, comme d'un des plus consistants, des plus courageux et des plus honnêtes de leur parti. Quant à nous, nous sommes d'opinion que le discours du docteur Nelson est le seul qui mérite l'attention. Ce qu'il a dit était intelligible et mâle, et que nous différerions de cet homme ou que nous nous accordions avec lui, nous l'admirons, parce qu'il exprime ses opinions sans crainte. Nous disons que le docteur Nelson était justifiable en prenant une part marquée à l'assemblée. Parmi ceux qui l'entouraient, la majorité a toujours reconnu en lui un chef robuste (*sturdy*), et qui a toujours eu les vues qu'ils devaient exprimer en s'assemblant. Pourquoi alors couvrir d'un étendard (clap an extinguisher) le docteur Nelson? Assurément il représente les sentiments de la population franco-canadienne autant que MM. Holmes et Dunscomb, et comme un plus vieux soldat, il a droit d'être entendu. Nous serions surpris qu'il y eût des esprits assez minces (*thin skinned enough*) pour faire une semblable objection. Quand des hommes adoptent un parti politique nouveau, ils ne devraient pas être délicats sur des bagatelles, et nous pouvons assurer aux nouveaux amis du ministère que s'ils sont si faciles à *stomacher*, ils ne sont pas destinés à demeurer longtemps unis. Ils ne doivent pas être assez ambitieux que de croire que, quelques soient les réclamations qu'ils aient droit de faire, elles puissent balancer les services importants rendus par le docteur Wolfred Nelson et M. Papineau. Il peut leur être permis de jouer le second violon, mais il y a des exécutants plus populaires dans l'orchestre."

Nous ne pouvons croire à l'assertion vague du *Courier* sur une chose aussi importante. On n'a pu se trouver offensé de ce qu'un si noble, disons, un si grand citoyen soit encore venu prendre part aux affaires de son pays. Ne devait-on pas pleurer de joie en revoyant dans les assemblées publiques

celui qui sacrifia sa brillante fortune par amour pour sa patrie? et quelque dussent être les opinions de ceux qui composaient l'assemblée, s'ils n'approuvaient pas sa conduite passée, ils devaient admirer ou du moins respecter celui qui fut généreux dans la fortune, courageux dans le malheur, et toujours grand dans les diverses phases de sa vie publique. Encore une fois nous n'ajoutons pas foi à cet avancé du *Courier* sans plus ample preuve.

On verra dans le numéro d'aujourd'hui la requisition des électeurs de Rimouski à l'honorable Robert Baldwin. Plus loin se trouve l'adresse de M. Baldwin aux électeurs de Rimouski. On connaît avant aujourd'hui la franchise, l'honnêteté et les talents de M. Baldwin, on avait la mesure de son noble désintéressement par l'abdication volontaire d'une haute dignité et d'un salaire considérable; on ne savait cependant pas encore que son père nous aimait et nous rendait justice il y a vingt ans, et que lui, marchant sur les traces de son illustre père, autant par conviction que par devoir, n'avait pas voulu croire aux accusations absurdes de nos méchants ennemis. Nous ne le connaissions pas et il nous aimait; il nous aimait parce qu'il nous croyait honnêtes, il nous aimait parce qu'il aime la justice. Il se sent glorieux de pouvoir nous dire aujourd'hui, que son père et lui ne s'étaient pas trompés. Combien aussi devons nous nous empresser de lui rendre ce qu'il a fait à M. Lafontaine, combien aussi les électeurs de Rimouski doivent se glorifier de donner au pays un homme public si probe, si désintéressé, si éclairé!

A l'honorable Robert Baldwin, etc. etc.

Nous, soussignés, électeurs du comté de Rimouski, ayant été informés que notre représentant Michel Borne, écuyer, résigne son siège dans la chambre, nous vous prions de vous rendre à nos vœux et nous permettre de vous faire représenter comme candidat à la prochaine élection de ce comté.

C'est une demande que nous vous faisons, sur la connaissance qui nous est parvenue des sacrifices que vous avez faits pour rendre justice aux habitants du Bas-Canada, et de vos principes en faveur des justes droits de tous les sujets de Sa Majesté, dans cette province, aussi bien que dans la conviction où nous sommes, que vos grands talents seront toujours employés à rendre service à ce comté, chaque fois que l'occasion s'en présentera.

Ci-joint la liste des noms des habitants les plus distingués de chaque paroisse du comté.

## CORPORATION MUNICIPALE.

Extrait des procès de la séance du 20 janvier.

Le second rapport du comité nommé pour s'enquérir de l'état des affaires de la corporation, des moyens d'acquiescer la dette, et de diminuer les dépenses, est à l'ordre du jour.

MM. Petry, Connolly, Simpson, Laurin, Glackemeyer (président), composent le comité.

Ce rapport offre le sujet de nombreuses discussions qui finissent par amener le résultat suivant, la fixation des salaires des officiers de la corporation.

M. le maire.....	£150.
M. le greffier de la cité.....	300.
M. l'inspecteur des chemins.....	250.
M. le trésorier de la cité.....	250.

L'opinion du comité est que les officiers soient tenus de faire l'ouvrage de leurs bureaux respectifs indépendamment d'assistants aux frais de la cité. Cette opinion est adoptée.

M. l'assistant-inspecteur des chemins..... 125.

L'office d'avocat de la corporation aboli.

Le messenger de la corporation avec logement, éclairage, chauffage, etc..... 60.

Le reste du rapport est différé.

Dans le cours des procès, M. Laurin fait motion que M. Bacquet, avocat, soit chargé de s'enquérir de la validité de l'élection de M. Lloyd, pour le quartier Saint-Pierre.

La motion est adoptée à la majorité de 7 contre 6.

La séance après avoir roulé sur les différents ordres du jour, plus ou moins importants, se lève vers minuit.

## NOMINATIONS.

Le gouverneur a nommé Albert Vincent, écuyer, député douanier au port de Stanstead; Frederick Charles McKenzie, écuyer, avocat, etc., pour le Bas-Canada; Louis Fiset, Charles Panet, George B. Faribault et J. F. J. Duval, écuyers, commissaires pour l'érection des paroisses et des églises, etc., dans le district de Québec.

On dit que l'on a offert à M. Davidson, le ci-devant commissaire des terres de la couronne, la place de collecteur de douanes du port de Hamilton, et qu'il l'a acceptée.

Mercredi dernier, à la chapelle de MM. les congréganistes, M. Joseph Légaré et dame Louise Routier de cette ville, ont renouvelé leurs promesses de mariage à leur cinquantième année. M. l'abbé Routier, leur neveu, officiait et deux de leurs petits-fils servaient la messe.

On lit dans l'Aurore :

LES JESUITES.—On a fait dimanche dernier à la cathédrale de cette ville des prières solennelles en faveur de l'établissement des Jésuites en ce pays.

On lit dans la Minerve du 16 :

INCENDIE.—Hier au matin vers 4 heures, le feu éclata dans une maison en briques à un étage, de la rue McGill, occupée par M. Ashton, sellier, et se communiqua bientôt à une autre maison à un étage, qui fut aussi bientôt consumée. Les pompiers et les autres sociétés furent bientôt sur le terrain et contribuèrent à empêcher les flammes d'étendre plus loin leurs ravages.

Nous avons vu avec plaisir qu'on a organisé de nouveau la société de protection, pour sauver les meubles, à la tête de laquelle se trouve M. le maire. Les vols aux incendies, seront donc moins fréquents à l'avenir.

—Le comité de direction organisé à l'assemblée de jeudi dernier, a nommé M. le maire et MM. Smith, Beaubien et Monk, pour aller présenter l'adresse des citoyens de Montréal à Son Excellence sir Charles Bagot. Ces messieurs sont partis aujourd'hui pour Kingston.

## EXTERIEUR.

### LE CATHOLICISME ET LA LANGUE FRANÇAISE A NEW-YORK.

Le catholicisme a en ce moment un mouvement d'ascension morale très marqué dans la population de New-York. Quittant la chaire évangélique pour la tribune du professeur, l'évêque Hughes vient d'ouvrir, sous le nom de lectures consacré dans les usages de ce pays, un cours qui est devenu l'un des principaux événements du jour. L'éloquent prélat avait choisi pour sujet l'influence du christianisme en général et du catholicisme en particulier, sur la civilisation, sur les beaux arts, sur l'industrie. C'était là un vaste thème. M. Hughes l'a traité en maître. Le manque d'espace ne nous permet pas de suivre le savant orateur dans ses développements, qui, d'ailleurs, ont plus d'un point de connexité avec ceux que nous avons donnés nous-mêmes dernièrement sur le même sujet. L'improvisation brillante du prélat a tenu, d'un bout à l'autre, le public en haleine. Si M. Hughes n'était un prédicateur sacré, il eût été un admirable prédicateur politique; il eût fait son chemin comme homme d'état aussi merveilleusement qu'il l'a fait comme homme d'église. Si nous en croyons les détails de sa biographie telle qu'elle a été publiée par un journal américain, M. Hughes a commencé par être simple horticulteur. Il était le jardinier de l'évêque Dubois, ce saint homme que vient de perdre l'église de New-York. L'évêque fut frappé du sens élevé qu'il remarqua dans l'esprit inculte de son jardinier, il devina sous la bure grossière l'étoffe cachée d'un homme de mérite, et lui ouvrit toutes les sources du savoir. Aujourd'hui M. Hughes est le successeur de l'évêque Dubois, et cette succession n'a pas déperdi dans ses mains, tant s'en faut. L'église, cette divine république, nous offre, depuis ses premiers âges, de fréquents exemples de cette apothéose du talent. Les plus grands des apôtres sortirent des rangs infirmes du peuple, et le pape Sixte Quint garda les pourceaux au milieu des champs, avant de garder la chrétienté du haut du trône de saint Pierre. Chez M. Hughes, le talent du prédicateur a conservé un arrière souvenir de la simplicité de l'homme du peuple; il a l'onction du prêtre et le naturel du tribun. M. Hughes est un pasteur tout à fait approprié au pays dans lequel est parqué son troupeau. Il comprend le mécanisme républicain et sait suivre avec sagacité sa carrière spirituelle dans la voie temporelle qui lui est tracée. Sentant bien que dans un pays de démocratie la discussion est la condition indispensable du succès, il dépose volontiers la mitre épiscopale pour entrer dans l'arène du journalisme, et sa polémique serrée, rationnelle, malmène ceux contre lesquels elle s'élève. Ce pauvre M. Hall, du *Journal of Commerce*, en sait quelque chose. On se rappelle le bruit que fit l'intervention de M. Hughes dans la lutte électorale, il y a un an. L'évêque Hughes est le saint Bernard des catholiques irlandais, ses compatriotes, et, s'il le voulait, il en ferait de nouveaux croisés qu'il mènerait au combat, en portant la croix et en agitant les plis de sa robe, à leur tête.

Il ne faut donc pas s'étonner de l'espèce de popularité qu'a obtenue sa première lecture. La foule y était nombreuse; elle le sera plus encore aux séances qui doivent suivre.

Un autre succès moins bruyant, parce qu'il est de plus fraîche date, mais qui ne sera pas moins durable, c'est celui obtenu par les deux prêtres français qui sont venus prendre en mains le service de l'église catholique élevée par nos compatriotes. M. Lafond, curé et prédicateur en titre, a fait preuve, dès son début, d'un talent trop parfait, trop littéraire, si nous pouvons nous exprimer ainsi, pour que nous n'en fassions pas mention. Ce qui distingue cet orateur, ce n'est pas la beauté de l'organe qui, en lui, a peu de puissance, c'est la pureté de la diction, et surtout la grande propriété du mot. Et puis, il y a chez M. Lafond une onction pénétrante, une simplicité qui touche. La puissance est écrite sur son large front, mais cette puissance est pleine d'humilité et de modestie. Le charlatanisme de la forme s'efface totalement chez lui devant le mérite du fonds. C'est de la vraie poésie chrétienne, c'est-à-dire qui s'ignore presque elle-même.

Dimanche dernier, M. Lafond avait choisi pour texte le néant des grandeurs et des plaisirs humains. C'est là un thème vieux comme toutes les vérités éternelles. Eh bien! le prédicateur l'a rajeuni avec un grand bonheur d'expressions et de pensées. Un fait épisodique, emprunté par lui aux annales de la France, pour démontrer que les grandes félicités humaines ne valent pas le calme de la conscience et la paix du cœur, a produit une vive impression sur l'auditoire. "Un jour, a dit M. Lafond, l'homme qui a été, pendant quinze ans, le maître du monde et qui sera la gloire éternelle de la France, s'attachant aux pénibles préoccupations de ses travaux, se promenait dans le parc d'une de ses demeures impériales, lorsque soudain la cloche d'un monastère sonna l'angelus à quelques pas de là. Au son pieux, le grand empereur s'arrêta; il écoute avec délices; une émotion puissante s'empare de lui, et se tournant vers son escorte: "C'est l'angelus! messieurs, dit-il, cela me rappelle mon collège. Dans ce temps-là, j'étais heureux!" Paroles pleines d'un douloureux enseignement. Le monarque puissant, le

vainqueur de la terre se trouvait moins heureux que l'écolier de Brienne! Nous avons aimé, l'auditoire de M. Lafond a aimé ce noble langage tenu par le prêtre vis-à-vis de cette grande mémoire qui sera bien, comme il le dit, la gloire éternelle de la France. Il y a plaisir pour le cœur du citoyen et pour celui du chrétien à voir ainsi marier la religion de la patrie à celle de la divinité; ces deux piétés là sont sœurs et gagneront toujours à s'appuyer l'une sur l'autre. C'est en vue de ce double culte que l'église Saint-Vincent de Paul a été édiflée par les français de New-York.

M. Auriac, le vicaire du curé, est son digne adjoint; si nous en jugeons par la seule occasion qui nous a encore été donnée de l'entendre. Ayant à expliquer chrétiennement l'origine et le but des souhaits du premier jour de l'année, il a rempli cette tâche oratoire d'une façon fort ingénieuse. Il a comparé le premier de l'an à une trêve entre deux batailles, et de laquelle on profite pour aller complimenter le courage ou la vertu passée et encourager la vertu à venir. Le début de M. Auriac promet à l'église Saint-Vincent de Paul un orateur de plus. Aussi la foule s'y porta-t-elle avec empressement, et dans cette foule, nous avons remarqué bon nombre de ladies et de gentlemen appartenant à l'élite de la société de New-York. Quelques-uns de ces gentlemen n'étaient pas catholiques et ne parlaient que peu le français; ils étaient venus là, attirés par la réputation naissante du prédicateur, comme à une école du beau langage.

Ils n'en sauraient trouver une meilleure, et en écoutant nos prédicateurs, peut-être rendront-ils quelque jour à l'église ce que l'église leur aura prêté. Comme français, ou comme catholiques, nous ne pouvons qu'y gagner.

ESPAGNE.—Le *Constitutionnel* de Barcelone du 29 raconte que les députés Catalans résolurent d'aller au devant du régent, dans la matinée du 22, pour détruire les préventions qui pourraient exister contre la Catalogne. Arrivé auprès du régent, M. Massia Lléopart a prié le régent de vouloir bien faire une distinction entre les coupables et les innocents et de ménager la ville jusqu'à ce que l'affaire soit éclaircie. Voici, en substance, la réponse d'Espartero:

"Je suis Espagnol, j'aime l'Espagne, et je suis convaincu que les Catalans ont une volonté nationale; telle est aussi la mienne. Je ne saurais croire le peuple Catalan capable de se soulever contre la cause Espagnole. Je ferai une distinction entre la population de la Catalogne et les fauteurs et promoteurs de désordres qui auraient pu y chercher un abri. Je suis décidé à les châtier en faisant tomber le glaive de la loi d'une manière inexorable.

"Il faut que les séditions ou moi nous cessions d'exister. Je les connais, je sais qui ils sont, et je vole vers la Catalogne, non pas pour détruire mais pour protéger l'industrielle Barcelone. J'ai juré la constitution... Je l'ai conduite triomphante de victoire en victoire jusqu'à la cime des Pyrénées, et je cesserai d'exister plutôt que de laisser fouler aux pieds cette constitution. J'attends le moment de quitter la régence et de laisser le pouvoir à la reine, et je rentrerai dans mes foyers pour veiller à mes propriétés, content d'avoir servi ma patrie." S. A. S. a encore parlé avec beaucoup de feu, et une grande éloquence naturelle, élevant de temps à autre la voix. Après ce discours, un sénateur a adressé au régent quelques mots auxquels celui-ci a répondu. Les députés ont gardé un silence significatif.

D'après un *post-scriptum* du *Sémaphore* de Marseille du 3, tout serait terminé à Barcelone; la junte accepte les conditions imposées par Espartero. L'une de ces conditions consiste dans le désarmement d'une grande partie des gardes nationaux.

L'Amsterdam, arrivé à Marseille le 1er décembre, a rencontré à six miles de Barcelone le vaisseau français le *Jennames*, auquel il a été dit que sa présence à Barcelone était extrêmement urgente.

On lit dans le *Journal des Débats* les nouvelles suivantes qui sont de date moins fraîche que les précédentes, mais qui n'en contiennent pas moins des détails pleins d'intérêt.

"Nous avons des lettres de Barcelone du 28 et du 29 novembre, qui s'arrêtent au même point que la dernière dépêche. La population était dans une profonde anxiété sur le sort qu'on lui réserve, après une révolte où la déchéance du régent a été si audacieusement décrétée. Les paroles qu'on lui prête, et qui sont même rapportées par les journaux de Madrid, étaient bien de nature à troubler les imaginations. Ainsi, il aurait dit: Je les livrerai à Zurbano; je rebâtirai les murs de la citadelle avec leurs ossements. Van Halen, de son côté, voulait, disait-il, faire pleuvoir les bombes et les fusées jusqu'à ce que les factieux fussent tous consumés. Enfin, le général Seoane, gouverneur de Madrid, s'exprimait en ces termes devant le sénat: On a agi avec trop de faiblesse dans la révolte de l'an passé; pour n'avoir pas voulu couper alors un doigt, il faudra couper aujourd'hui trois cents têtes. Cette phrase figure textuellement dans le compte-rendu des chambres Espagnoles.

"On paraît persuadé à Barcelone que le capitaine-général Van Halen aurait mis à exécution ses terribles menaces. Il avait hâte d'en finir par lui-même avant l'arrivée du régent. Les batteries de mortiers et de fusées à la congrève étaient étagées sur les remparts de Montjoy, qui commande toute la ville à distance d'une demi-portée de canon; enfin, tout était prêt le 25. Les démarches énergiques du consul français ont retardé l'exécution de deux jours. Ensuite les Barcelonnais ont gagné deux autres jours par des pourparlers de soumission; enfin le régent est arrivé le 29, une junte toute pacifique a été instituée, et dès lors le bombardement n'eût été qu'une monstruosité sans but.

"La terreur a été grande dans la ville. Les habitants sortaient en masse pour aller camper dans les champs à la queue des glaives; on nous parle de 50,000 âmes qui ont ainsi quitté leurs demeures, soit pour camper, soit pour se réfugier dans les villages de la plaine. Les Français et les étrangers se rassemblaient à la hâte sur le port pour prendre passage à bord des bâtiments de marine royale et des paquebots venus de Marseille. Ils se sont embarqués au nombre de douze ou quinze cents, et avec eux un grand nombre d'Espagnols. Beaucoup de Français que des affaires d'un intérêt assidu retiennent à Barcelone, se sont retirés dans les lieux environnants jusqu'à ce que la crise soit passée. Au milieu de ce mouvement général d'une population de 150,000 âmes, il ne s'est commis ni

vol, ni violence ni aucune sorte d'excès contre les et personnes les propriétés. La paix publique semblait n'être plus, à la fin, troublée que par les rigueurs comminatoires du général."

QUENISSET EN AMERIQUE.—Le *Journal de l'Arrondissement du Havre*, contient des renseignements assez curieux sur Quénisset, dont on se rappelle la tentative d'assassinat sur les fils de Louis-Philippe.

"Dans le mois de mai dernier, dit cette feuille, le navire américain *Mozart*, capitaine Welsh, était en charge, au Havre, à la destination de la Nouvelle-Orléans; son départ était annoncé pour les premiers jours de juin. L'agent du navire reçut un jour la visite du chef d'une des maisons de commerce de notre place, qui se dit chargé de retenir un passage pour une famille d'ouvriers qui se rendait à la Nouvelle-Orléans, et qu'il désignait sous les noms d'Antoine François, âgé de vingt-huit ans, avec sa femme Marie François, âgée de vingt-cinq ans, et sa petite fille Léonie, âgée d'un an. Le prix du passage fut payé, sans marchandage, ainsi que les vivres, que l'agent fut chargé de mettre à bord. La police du Havre envoyait souvent, pour s'informer du jour précis du départ, ce qui n'intriguait pas peu l'agent; mais ce qui le surprit encore plus, ce fut de voir, quand le navire jeta l'ancre, son passager Antoine François, qu'il n'avait point encore vu, causant sur le pont avec un commissaire et trois ou quatre appariteurs.

"Le *Mozart* est revenu ces jours derniers au Havre, et voici ce que nous avons appris: Le prétendu Antoine François était tout bonnement Quénisset; à peine le navire avait-il mis à la voile, qu'il s'empressa lui-même de déjouer son incognito, montrant, avec un amour-propre stupide, un volumineux dossier qui établissait son identité pour revendiquer ses titres à la célébrité qu'il avait acquise. Turbulent, violent, irascible, il se fit, pendant la traversée, détester de tout l'équipage, révolté de son cynisme, et ses mauvais traitements envers sa femme furent tels, que le capitaine Welsh se vit forcé de le menacer, de le mettre aux fers s'il ne changeait pas de conduite. Aussi, comme il avait peu de confiance dans la conversion de son passager, le capitaine Welsh s'empressa, à son arrivée à la Nouvelle-Orléans, de prévenir le maire de cette ville des antécédents du nouveau colon qu'il lui amenait. Ce magistrat fit venir Quénisset devant lui, le prévint que, pendant son séjour à la Nouvelle-Orléans, il serait sous la surveillance de la police, et qu'il eût tous les jours à se présenter devant elle. Mais, ennuyé de cette surveillance, Quénisset, au bout de quelque temps, quitta la Nouvelle-Orléans et prit le chemin du Texas. Au départ du *Mozart*, on n'avait pas eu de ses nouvelles."

## LITTERATURE RELIGIEUSE.

Cette pièce, dont nous donnons aujourd'hui qu'une partie, nous est parvenue trop tard pour que nous puissions la publier au temps auquel on l'avait destinée.

### NOEL ET EPIPHANIE.

Cependant l'empire impie (1) avait planté ses aigles jus qu'aux extrémités du globe; les Romains avaient pris le monde oriental comme en un filet; et le Sarmate tremblait devant eux au fond de ses déserts, et les peuples les plus reculés de l'Asie, les paisibles Chinois, envoyait à César une ambassade solennelle pour rechercher sa puissante amitié. Déjà l'Egypte et la Syrie n'étaient plus que des provinces romaines; la Judée elle-même était tributaire, et le roi des Juifs, achetant à prix d'or une protection capricieuse, n'était qu'un esclave couronné. Les temps étaient venus; les oracles messianiques allaient s'accomplir; la puissance de Rome était à son apogée, comme l'avait prédit Balaam, et, suivant la grande prophétie de Jacob, "le sceptre était sorti de Juda", car le fantôme de royauté, qui planait encore sur la ville sainte, n'était pas même un fantôme national. Ce fut alors qu'on publia dans la Judée un édit de César-Auguste pour faire le dénombrement des peuples soumis à son sceptre. Ce dénombrement, beaucoup plus complet que celui qui avait eu lieu sous le sixième consul du neveu de Jules-César (2), comprenait, non seulement les personnes, mais les biens et les diverses qualités des terres; c'était la base sur laquelle on voulait asséoir la taxe de la servitude.

Les gouverneurs romains furent chargés de faire exécuter l'édit impérial, chacun dans son département. Sextius-Saturminus, gouverneur de Syrie, commença d'abord par la Phénicie et la Cilé-Syrie, contrées riches et peuplées qui exigèrent un long et patient travail; celui qui fit exécuter, mille ans plus tard, dans notre Europe, Guillaume le conquérant, pour dresser le fameux registre si connu des Anglais sous le nom de *domesday-book*, peut seul en donner une idée. Après avoir exécuté les ordres de César dans la province romaine ainsi que dans les royaumes et les hiérarchies qui en dépendaient, au bout de trois ans, depuis la date du décret, on se trouva enfin arrivé à Bethléem, précisément à l'époque de la naissance du Sauveur. César et ses agents étaient, à leur insu, les instruments dociles et aveugles de la providence; l'orgueil et la cupidité des Romains venaient en aide aux prophéties; les hommes s'agitaient et Dieu les menait. Il paraît que, fidèles à un usage antique, les Juifs se faisaient encore inscrire par familles et par tribus. David étant né à Bethléem, ses descendants regardaient cette petite cité comme leur ville natale et le berceau de leur maison; ce fut donc là qu'ils se réunirent pour donner leurs noms et l'état de leurs biens, conformément à l'édit de César.

L'automne était près de finir, les torrents tombaient à grand bruit au fond des vallées; le vent du nord sifflait dans les hautes térébinthes, et un ciel chargé de nuages grisâtres annonçait l'approche des neiges. Par une matinée triste et sombre, l'an 748 de Rome (6), on vit un Nazarien, tout occupé des préparatifs d'un départ que sans doute il n'était pas libre de remettre, car le moment semblait mal choisi, et la jeune femme qui l'accompagnait, et qu'il fesait asséoir avec précaution sur la tranquille et douce monture que les filles de l'Orient préfèrent encore, était fort avancé dans sa gros-

(1) C'était ainsi que les Juifs désignaient l'empire romain.

(2) Auguste fit faire trois dénombremens généraux dans toutes les provinces de l'empire; le 1er eut lieu sous le consulat de M. Agrippa l'an 28 av. J. C. le 2nd sous le consulat de C. Marcius Censorinus et de C. Asinius Gallus, l'an 2 av. J. C. et le 3e et dernier sous le consulat de Pomp. Népos et d'Apuléius Népos l'an 14 de J. C. C'est du 2nd dénombrement que parle S. Luc.—(Suét., in Octav., 29.)

(6) Selon Baroccius J. C. naquit un vendredi.

resse. A la selle du bel animal (7), que montait la jeune galiléenne, était attachée une corbeille de feuilles de palmier contenant les provisions de voyage: des dattes, des figues et des raisins secs, quelques galettes d'orge, et un vase de terre de Ramla; pour puiser l'eau de la source ou de la citerne, une outre, de fabrication égyptienne, était suspendue de l'autre côté; le voyageur jeta sur son épaule un sac où étaient entassés quelques vêtements, ceignit ses reins, s'enveloppa dans son manteau de poil de chèvre, et, tenant d'une main son bâton recourbé, saisit de l'autre la bride de l'âne qui portait la jeune femme. Ils quittèrent ainsi leur pauvre maison, qui se gardait toute seule, et descendirent les rues étroites de Nazareth, au milieu des souhaits de bon voyage et d'heureux retour, de leurs parents et de leurs voisins, qui leurs criaient de toutes parts: "Allez en paix." Ces voyageurs, qui se mettaient en route par une nébuleuse matinée d'hiver, étaient les humbles descendants des princes de Juda, JOSEPH et MARIE, qui allaient sur l'ordre d'un payen et d'un étranger, inscrire leurs noms obscurs, à côté des noms les plus illustres du royaume.

Ce voyage entrepris dans une saison rigoureuse, et dans un pays comme la Palestine, dut être singulièrement pénible pour la sainte Vierge dans la position où elle se trouvait; elle ne se plaignit pas cependant. Cette jeune femme, frêle et délicate, avait un esprit ferme et courageux, une âme haute qui ne s'exaltait point dans les grandeurs, savait se posséder dans la joie, et acceptait silencieusement l'infortune. Noble Marie! Joseph, qui s'avancait pensif à ses côtés, méditait sur les anciens oracles qui promettaient, depuis quatre mille ans, un Sauveur au monde; en cheminant vers Bethléem, où l'attirait la volonté suprême d'un Romain, il songeait aux paroles de Michée: "Et toi, Bethléem, appelée Ephrata, tu es petite entre les villes de Juda, mais c'est de toi que sortira celui qui doit régner en Israël, et dont la génération est dès le commencement, dès l'éternité (8)"; puis jetant un regard sur son pauvre équipage et sur sa modeste compagne, dont la mise simple était appropriée à sa condition, il repassait dans son esprit les grands oracles d'Isaïe: "Il s'élèvera devant le Seigneur, comme un rejeton qui sort d'une terre sèche, il est sans beauté, sans éclat, il nous a paru un objet de mépris, le dernier des hommes (9)." Et le patriarche commençait à comprendre les desseins de Dieu sur son Christ.

Après cinq jours d'une marche pénible, les voyageurs distinguèrent au loin Bethléem. La cité des rois, assise sur une hauteur, au milieu de riants coteaux, plantés de vignobles, de bois d'oliviers et de bouquets de chênes verts. Des chameaux portant des femmes enveloppées dans des manteaux de pourpre, et la tête couverte de voiles blancs de nakas arabes, poussés à toute bride par de jeunes cavaliers somptueusement vêtus, des groupes de vieillards sur de belles ânesses blanches, devisant gravement comme les anciens juges d'Israël, montaient à la ville de David déjà envahie par une foule d'hébreux arrivés le jour précédent. Hors de l'enceinte de la cité, s'élevait un édifice de forme carrée dont les murailles blanches se détachaient du vert pâle des oliviers qui couraient la colline, on eût dit d'un caravansérail de la Perse. Au delà de ses portes béantes on voyait arriver, dans sa vaste cour, une foule d'esclaves et de serviteurs, c'était l'hôtellerie. Joseph, pressant le pas de la monture de la Vierge, se dirigea de ce côté, dans l'espoir d'arriver à temps pour obtenir une de ces étroites cellules qui appartenaient de droit au premier venu, et qu'on ne refusait à personne (10); mais le caravansérail regorgeait de marchands et de voyageurs, il n'y restait pas une place: à prix d'or on en eût trouvé peut-être, car le gardien était Juif et Juif de Bethléem; Joseph n'avait point d'or.

Il jeta un sourire résigné, et, reprenant la bride du pauvre animal qui tombait de fatigue, il se mit à errer par les places et par les rues de la petite ville, espérant, mais en vain, que quelque Bethléemite charitable leur offrirait un gîte pour l'amour de Dieu. Personne ne leur offrit rien. Le vent du soir tombait, froid et piquant, sur la jeune Vierge qui ne proférait aucune plainte, mais qui devenait de plus en plus pâle; à peine pouvait-elle se soutenir. Joseph, au désespoir, continuait ses infructueuses tentatives; et plus d'une fois, hélas! il vit s'ouvrir devant un étranger plus riche, la porte qu'on avait brutalement fermée sur lui. Il fallait que l'intérêt, cette passion dominante des Hébreux, eût pétrifié toutes les âmes, pour que la position de Marie n'inspirât aucune pitié à ses compatriotes. La nuit tombait: les deux époux se voyant repoussés de tout le monde et désespérant d'obtenir un asile dans la cité de leurs ayeux, sortirent de Bethléem sans savoir où porter leurs pas, et s'avancèrent à l'aventure dans la campagne, éclairée par les lueurs mourantes du crépuscule et retentissante du cri des chacals qui rôdaient pour chercher leur proie.

(A continuer.)

(7) Les ânes sont, en Palestine, d'une beauté remarquable.

(8) Michée ch. 5, v. 2.

(9) Isaïe ch. 53, v. 2.

(10) On ne trouve dans ces cellules que les quatre murs, de la poussière, quelques rats de scorpions. Le gardien est chargé de donner la clef et une natte; le voyageur n'a à se procurer du reste: ainsi il doit porter avec lui, lit, batterie de cuisine et provisions.—(Volney, voyage en Syrie.)

Le patriarche revint tristement auprès de Marie qui lui

### MISSIONS DE L'OCEANIE.

Extrait des Annales de la Propagation de la Foi.

[Suite.]

"Dix mois s'étaient écoulés depuis que nous avions perdu de vue les côtes de France, lorsque nous touchâmes à Wallis, le premier novembre 1837. Le dessein de notre évêque était d'abord de se rendre avec nous dans l'archipel des Carolines.

Mais les progrès de l'erreur à Tonga et à Fidji lui firent prendre la résolution de planter la croix dans le voisinage de ces îles, qui sont les principales de la mission. Wallis, située à peu près au centre, lui parut propre à devenir le poste avancé qu'il cherchait à établir contre l'hérésie. Sa Grande sa suite pour apprendre le langage du pays. Cette proposition d'abord agréée par le prince, fut ensuite combattue par son premier ministre devant une grande assemblée réunie pour nous voir et nous entendre. Le motif de son opposition était la crainte de nous voir bientôt tenter un changement dans la religion de l'île; pour lui, disait-il, ayant vieilli dans la foi de ses pères, il voulait y mourir. Un jeune chef que Monseigneur avait gagné d'avance plaida notre cause avec succès; et le roi non-seulement autorisa notre séjour sur ses terres, mais nous accueillit même dans son palais. Alors seulement Monseigneur me fit part de son choix et m'apprit qu'il avait dessein de me laisser seul avec le frère Joseph dans ce centre de l'hérésie et de l'infidélité. Je dus obéir à mon évêque, bien convaincu que les difficultés ne sont rien devant Dieu, et qu'il en triomphe avec d'autant plus de gloire qu'il y emploie de plus faibles instruments. Après avoir reçu les avis et la bénédiction de Sa Grandeur, nous nous séparâmes d'elle et de tous nos confrères. Rentrés seuls à notre nouveau gîte, nous nous appliquâmes à remarquer les usages du pays pour nous y conformer, à gagner l'affection des chefs et surtout à apprendre la langue de notre patrie adoptive. Un Français que nous trouvâmes établi depuis trois ans dans l'île, vint me demander et obtint la permission d'habiter auprès de nous; sa société, je dois le dire, ne nous a pas été inutile dans les commencements.

"Nos débuts dans cette nouvelle carrière ne furent pas heureux. Un des chefs de l'île tomba, dès notre arrivée, dans une espèce de folie furieuse qui le poussait à tout détruire sur son passage, à incendier les maisons, à poursuivre et frapper les gens. Comme il appartenait à une famille redoutée et que, d'ailleurs, on le prenait pour une divinité en colère, personne n'osait s'opposer à ses violences; on se contentait de fuir à son approche et de se cacher dans les bois. La résidence du roi fut le principal théâtre des excès de ce frénétique. Aussi fallut-il nous tenir constamment sur nos gardes pour n'être pas à la portée de ses coups. Mais enfin notre vigilance fut un jour en défaut: il nous surprit dans la maison du roi, et le voilà aussitôt à notre poursuite. Je me trouvais le dernier des fuyards, pour avoir voulu ramasser mon bréviaire échappé de mes mains dans le désordre de la course. Le fou ne tarda pas à être sur moi; à son approche, j'eus encore le malheur de trébucher et de tomber à ses pieds; sa longue et lourde perche était déjà levée sur ma tête; je regardais venir le coup, quand je vis ses bras demeurer suspendus. J'eus donc le temps de me relever et de faire quelques pas, mais il m'atteignit de nouveau et brisa son arme sur mes épaules. Je ne cessai pas de courir, toujours talonné par mon furieux, jusqu'à ce que, haletant de fatigues et épuisé par une seconde chute, je résolus d'attendre ce que la providence allait décider sur mon sort. Elle veillait sur moi au plus fort de l'épreuve; car le fou s'arrêta soudain et retourna sur ses pas, en poussant des cris et en proférant des paroles que je ne pus comprendre. Cet accident me fournit la preuve de l'affection que me portait déjà le peuple de Wallis; il se montra très affligé du danger que j'avais couru.

"Dès le lendemain, je me rendis avec le frère Joseph dans un îlot voisin, chez le jeune chef qui avait naguère si bien plaidé notre cause et auprès duquel se trouvait la plus grande partie de nos effets. J'y demeurai deux mois en paix, constamment occupé à l'étude de la langue, tandis que mon compagnon s'employait à se rendre utile aux naturels. C'est là que, dans une leçon qu'on nous avait destinée, j'eus l'ineffable bonheur de célébrer pour la première fois les saints mystères: l'humanité sainte de N. S. ne s'était peut-être jamais retrouvée dans un lieu qui ressemblât mieux à l'étable de Bethléem. Bientôt il nous fallut quitter cette paisible retraite. Le roi, impatient de nous revoir, nous fit prier de repasser dans la grande île; ce que nous fîmes sur le champ, pour montrer à Sa Majesté notre empressement à correspondre à ses desirs. Nous la trouvâmes réfugiée au milieu des bois, où elle s'était construite une demeure pour se dérober, comme le reste des insulaires, aux poursuites du fou. L'accueil que nous reçûmes fut vraiment paternel. Afin de nous fixer désormais auprès de lui, le prince nous fit élever une cabane au côté de la sienne, en attendant qu'on put avec sécurité retourner à l'habitation royale située sur le bord de la mer. Trois mois devaient encore s'écouler jusqu'à cette époque. Nous les employâmes à préparer la charpente d'une maison que nous avions dessein d'élever sur un plan nouveau, et à poursuivre avec une nouvelle ardeur l'étude de la langue océanienne. Après cinq mois d'efforts, je la balbutiai suffisamment pour instruire deux pauvres malades abandonnés qu'on nous avait chargés de guérir, et auxquels nous procurâmes un bien plus précieux que la santé, celui de la Foi. Ils sont morts tous les deux après avoir reçu les prémisses des grâces offertes à leurs compatriotes.

"Monseigneur avait laissé dans l'île d'Horn, à quarante lieues seulement de Wallis, le P. Chanel, notre vicaire apostolique. Profitant d'une occasion favorable, ce cher confrère est venu nous voir pour s'entendre avec nous sur les mesures à prendre dans l'intérêt de la mission, et pour donner à la rédaction des principales prières toute l'uniformité que permettrait la différence des idiomes. Nous fîmes ensemble la bénédiction de notre nouvelle demeure, et tous deux nous y célébrâmes la sainte messe: bonheur dont j'ai continué de jouir chaque jour sans me cacher de personne, et même avec l'agrément du roi. Bientôt j'entrepris de visiter

en détail toutes les parties de l'île, afin de m'assurer de plus en plus des dispositions des naturels à notre égard. Partout je reçus l'accueil le plus amical. Dans cette tournée, un Anglais, depuis longtemps établi dans l'île, m'invita à célébrer solennellement le baptême à son enfant. J'ai encore eu la consolation d'administrer, en secret, le même sacrement à deux jeunes Océanien en danger de mort; ils sont allés grossir dans le ciel le nombre des anges protecteurs de Wallis. Que sont auprès du bonheur éternel que j'ai procuré à ces quelques âmes tous les sacrifices que j'ai pu faire!

"A cette époque, Tahangara, le jeune chef dont j'ai déjà fait connaître le dévouement à notre cause, vint à tomber malade. Après avoir interdit aux autres l'entrée de sa demeure, il m'envoya chercher, et prévint en même temps le roi qu'il ne voulait entendre d'autres conseils que les miens. J'accourus auprès de lui et nous eûmes ensemble sur la religion quelques entretiens que le prompt rétablissement de sa santé fut loin d'interrompre. Bientôt il me suivit chez le roi pour appuyer de toute son influence une démarche qu'il devenait urgent de ne plus différer. Les ayant invités à assister, l'un et l'autre, à la sainte messe, célébrée ce jour-là avec autant de pompe qu'en permettait notre dénuement, je leur découvris les motifs qui m'avaient amenés dans leur île, j'expliquai à Sa Majesté comment, de peur d'être confondu avec les prédateurs protestants, je lui avais laissé ignorer ma qualité de missionnaire, etc. Elle me répondit que si je l'aimais, je ne devais pas penser à quitter ses États. "Je sais, ajouta-t-elle, que votre religion est meilleure que celle des ministres; mais ayant fait mourir les premiers qui nous ont prêché la christianisme, j'aurais honte de l'embrasser. Attendez ma mort, et vous pourrez sans obstacle travailler à la conversion de l'île. D'ailleurs, ce sont nos dieux qui font croître le cava, le cocotier, le bananier, etc., puisque ces productions n'existent pas dans la terre des blancs: je craindrais donc en abjurant leur culte de mettre la famine dans le pays." Ce n'était là que des prétextes; la véritable raison de son refus était la pluralité de ses femmes et l'attachement qu'il leur portait. Peut-être aussi veut-il attendre l'arrivée du grand missionnaire (Mgr. Pompallier) pour savoir si je ne le trompe point. Telle est donc ma position actuelle: d'un côté le peuple est bien disposé à recevoir la semence du salut; de l'autre, enchaîné par ses habitudes de dépendance aveugle, il n'ose faire en faveur de l'évangile une démarche dont l'initiative appartient au roi. Jugez par là, mon R. P., combien je suis intéressé à promouvoir de toutes mes forces une conversion qui entraînera celle de l'île entière. Oh! quand s'accomplira en faveur de tant d'infidèles cette prophétie de David: *Toutes les nations viendront se prosterner à vos pieds, Seigneur, et glorifier votre nom!* Quand est-ce que le règne de Dieu arrivera jusqu'à nos insulaires, et que sa volonté se fera ici comme au Ciel? C'est aux prières du monde chrétien de hâter ce jour qu'appellent tous nos desirs et qui nous fait déjà entrevoir l'espérance.

[A continuer.]

**PORTRAITS PHOTOGRAPHIQUES.**—Nous avons dernièrement été témoins de l'opération de l'appareil pour effectuer ce prodigieux triomphe de l'invention humaine, chez M. Wyse, parfumeur, rue du Palais, qui, à des frais considérables, s'est procuré cet appareil, et a appris le moyen de s'en servir sous un des meilleurs artistes dans cette ligne à New-York. La facilité avec laquelle une ressemblance minutieusement parfaite est transmise à la platine est vraiment étonnante, considérant le court espace de temps, deux minutes seulement; celui qui fait prendre son portrait est obligé de demeurer assis dans la même position. Dans la tâche de donner des explications de cet appareil nous avons été bien des fois précédés, et ses avantages, pour presque toutes les circonstances, sur les productions du pinceau, en débarrassant la personne, qui veut avoir son portrait, des poses fréquentes et ennuyeuses, et en donnant une ressemblance, le facsimile des œuvres de la nature, sont bien connus. Ce procédé vraiment fait mentir ce vers:

"Come like shadows, so depart."

Comme des ombres elles naissent,

Comme des ombres disparaissent,

car par son moyen, les ombres ne s'en vont pas, elles demeurent dans leur palpable et visible essence. Paysages, bâtisses et dessins, sont reproduits avec la même facilité et promptitude que la figure humaine. Celui qui examine son propre portrait au daguerrétype le voit précisément comme s'il se regardait dans un miroir; et bien des personnes qui ont confié leurs douces ressemblances à quelque voyageur, à un indifférent, à un dessinateur, à qui ils peuvent avoir été recommandés, quand après avoir essayé ce que peut faire la photographie, elles s'écrient avec Hamlet en les comparant:

"Look here, upon this picture, and on this!"

Nous recommandons avec confiance à nos amis de visiter l'atelier ou laboratoire de M. Wyse, qui peut être leur en parlera mieux; car il y a des creusets et des compositions mystiques employées, qui ressemblent fortement au cabinet de la vieille alchimie. Un soleil brillant n'est pas absolument requis, pourvu que le temps soit clair.

Les personnes sur le point d'un prompt départ et qui désirent laisser leur souvenir, le malade incapable de laisser sa chambre, le pauvre ou l'amant économique pour pouvoir transmettre son portrait à sa maîtresse désireuse de l'avoir, encadré et vitré, auprès de son cœur;—les personnes empruntant des livres d'images, et, incapables de dessiner, cependant trop scrupuleuses pour couper une gravure favorite qu'elles désireraient bien avoir, toutes ces personnes trouveront cette invention impossible à évaluer.—*Québec Mercury.*

### AVIS.

Les propriétaires de la GAZETTE DE QUEBEC, et du magasin de librairie et de papeterie et de l'imprimerie, 19 rue la Montagne, se trouvent dans la nécessité d'employer une personne à parcourir les campagnes pour retirer les arragés qui leurs sont dus; ils ont confié les comptes à M. GREGOIRE DARVEAU, de cette ville, et l'ont autorisé à donner des quittances. Ils espèrent que les souscripteurs à la GAZETTE considéreront que les dépenses encourues à sa publication sont payées chaque semaine aux divers ouvriers employés, et pour matériel et frais de poste, et qu'ils ne laisseront pas encourir cette dépense additionnelle pour collection, sans payer ce qu'ils doivent en justice.

IMPRIMERIE, 19 RUE LA MONTAGNE, Québec, 13 janvier 1843.

### PORTRAITS Photographiques.

D'après le procédé du Daguerrottype, se prennent par FREDK. WYSE, rue du Palais, Québec, 19 janvier 1843.

Les souscripteurs ont à vendre une suite de caractères de "GREAT PRIMER," d'un beau relief et de manufacture anglaise.

AUGUSTIN COTÉ & Cie.

20 janvier, 1843.

### Burton Ale superieure de Jameson!

LE soussigné prend la liberté d'informer ses pratiques et le public en général qu'il a brassé

express pour

NOEL ET LE JOUR DE L'AN,

de l'AILE DE BURTON, qu'il garantira supérieure à aucune qui ait jamais été faite en série, au numéro 75, rue St. Paul, P. BOISSEAU, propriétaire.

AILE DE BURTON, par gallon, 18, 3d. AILE DE TABLE, par gallon, 16d. AILE DE BURTON en bouteilles, 6s. la douzaine. AILE PALE, par gallon, 18, 3d. Dito PALE, en bouteilles, 3d. la douzaine.

Cinq pour cent d'escompte pour argent comptant sur l'Aile Pale. Nota.—Barils de 7 g. demi pour les familles.

H. J. JAMESON.

CHARLES WILMER,

Agent des journaux et d'affaires en général.

TRANSMET, à ordre, journaux, prix courant des marchés, listes des embarquements, magasins et livres, à toutes les parties des Etats-Unis, du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, et du Nouveau-Brunswick, par les pyroscaphes de la malle faisant voile de Liverpool, le 4 de chaque mois, ainsi de Bristol et de Southampton; et à toutes les Indes Occidentales, au Mexique et au Texas, par les pyroscaphes de la malle royale, faisant voile tous les quinze jours de Falmouth.

Droits d'HERITAGE, et toutes autres descriptions d'avertissements, reçus pour insertion dans les journaux européens.

C. W. recevra des consignations de marchandises, ou des petits paquets adressés à ses soins, et ils seront promptement remis à leur destination.

NOTA. Tous ordres devront être adressés "CHARLES WILMER," en toutes lettres, et aucun ne sera exécuté s'il n'est accompagné du paiement, d'une remise sur quelque maison de Londres ou de Liverpool.

1er décembre.

AVERTISSEMENT.

Tous ceux qui doivent aux biens des Jésuites pour cens, rentes, lofs et ventes et autres droits quelconques, sont par le présent requis de payer incessamment au soussigné, faute de quoi ils seront poursuivis sans distinction.

LOUIS PANET,

Agent.

1er décembre.

AVIS.

GODEFROY ST. CYRE, maître maçon, remercie le public en général et tous ceux qui jusqu'ici ont bien voulu lui donner leur encouragement, et il est prêt à exécuter tous ouvrages nouveaux que l'on voudra bien lui confier.

13 décembre.



LIGNE

DE VOITURES VERTES

Entre Québec et Montréal.

EN DEUX JOURS DE TRAJET.

Les propriétaires informent respectueusement le public en général que leur ligne de diligence est en opération. Les jours de départ de Québec et de Montréal, seront les MARDIS, JEUDIS, SAMEDIS, de chaque semaine. Ils auront aussi des voitures qui partiront tous les jours à toute heure à demande. Les paquets seront transportés à des prix modérés. Les places d'arrêt sur la route seront à Deschambault, chez M. Timothée Marcotte, aux Trois-Rivières chez M. Charles Bernard, à Berthier chez M. Gagnon. Les propriétaires sont infiniment obligés à ceux qui voyageront par la dite ligne, s'ils rencontrent quelques inconvénients sur la route, de les en avertir sans délai afin qu'ils puissent y remédier.

MICHEL GAUVIN, Québec.

TIMOTHÉE MARCOTTE, Montréal.

N. B. Les voitures seront construites d'après la nouvelle ordonnance.

1er décembre.

J. N. WALKER,

Machiniste et Manufacturier de Presses,

RUE NOTRE-DAME, VIS-A-VIS L'ÉGLISE DES RECOLLETS,

INFORME respectueusement les maîtres-imprimeurs qu'il est prêt à exécuter des ordres pour des Presses, les mieux approvisionnées, faites à des prix aussi modérés que ceux de New-York, donnant à l'acquéreur l'avantage de les recevoir sans impôt.

Les personnes désirant encourager l'industrie des habitants du pays, et en même temps se procurer des articles précieux, sont priées de passer à l'imprimerie de M. John Lovell, rue St-Nicolas, pour y examiner une Presse, faite par M. J. N. Walker.

Montréal, 15 novembre 1842.

Notre soussigné, imprimeur, certifie que nous avons examiné une Presse, maintenant en usage, faite par M. J. N. Walker, de Montréal, que nous croyons être égale en perfection à aucune importée de New-York, aussi propre pour les divers ouvrages du métier qu'aucune des Presses généralement en usage à présent dans la province.

- James Starke, J. E. Miller, Peter Grant, Donald McDonald, John Lovell, John Alkman, L. C. Lauthier, John Gibson, H. Perkins, Thos. Evans, A. T. Holland, F. Chap-Mars, John Williams, Lewis McCoy, L. Duvernay.

Liste des prix mêmes que ceux de New-York

Impérial numéro 5.....	300 piastres
.....	275 ..
.....	250 ..
.....	230 ..
Super Royal.....	240 ..
Medium.....	230 ..
Footscap.....	130 ..

Presses à copier, machine à imprimer, et tous les outils d'imprimeurs et de relieurs, faits au plus court avis.

Les éditeurs de journaux achetant des presses, sont priés d'insérer l'avisement ci-dessus une fois par semaine pendant trois mois et de charger le montant à J. N. WALKER.

Montréal, 15 novembre 1842.

AVIS.

Conditions de l'abonnement au Journal de Québec:

Pour six mois, deux piastres; un an, quatre piastres. Les abonnements datent des premiers de chaque mois.

Ceux qui veulent discontinuer sont obligés de donner avis un mois avant l'expiration du terme de l'abonnement, et payer leurs arriérés, sans quoi il seront censés continuer un autre semestre.

PRIX DES ANNONCES.

Six lignes et au-dessous 2s. 6d. et pour chaque insertion subséquente 7 deniers et demi courant.

Pour dix lignes et au-dessous de six, 3s. 4d. la première insertion et chaque suivante 10d.

Au-dessus de dix lignes 4d. par ligne.

Les annonces non accompagnées d'ordres sont publiées jusqu'à ce qu'il soit donné ordre d'en discontinuer l'insertion. On traite aussi de gré à gré pour les annonces fréquentes et d'une certaine étendue, ainsi que pour celles qui doivent être publiées pendant longtemps.

Cartes de visite

Imprimées sur des caractères mobiles et planches de cuivre.

On reçoit à ce Bureau des ordres pour l'impression des Cartes ci-dessus exécutées avec netteté et promptitude à des prix modérés.

AUGUSTIN COTE & Cie.

30 décembre 1842.

Aux Instituteurs DE LA CAMPAGNE,

Et autres.

Les soussignés offrent en vente, à des prix modérés, LES LIVRES SUIVANTS:

- 5000 exemplaires du Catéchisme de Québec (Grand et Petit) approuvé de Mgr. de Québec;
- 1000 exemplaires de l'Alphabet;
- 1500 exemplaires de la grammaire de L'Homond;
- 1200 exemplaires de la grammaire de Lesquin;
- 2000 exemplaires du Vocabulaire Anglais et Français par Perrin;
- 1500 exemplaires de l'Alphabet Anglais.

SOUS PRESSE,

(et bientôt prêts à vendre):

3000 exemplaires des Instructions Chrétiennes pour les Jeunes Gens.

AUSSI

Papier, encre, plume, et toutes sortes d'articles d'usage dans les écoles, A PRIX REDUITS.

W. COWAN & FILS,

11, rue St. Jean, Haute-Ville.

20 décembre.

ROBERT CAIRNS,

Marchand-tailleur, 2, rue La Montagne,

Prend la liberté d'informer ses amis et le public qu'il a reçu par le Crusader et la Jamaica, venant de Londres, un fournissement de draps super-fins foulés, à l'épreuve de l'eau, draps de castor et de pilote; avec un assortiment de casemires et de patrons de vestes, le tout de mode nouvelle, et maintenant offert à l'exhibition, et il est prêt à confectionner au dernier goût pour de l'argent comptant ou crédit approuvé.

Aussi,

Quelques sabres (regulation swords), au mains.

1er décembre.

LE CALENDRIER DE QUEBEC

POUR 1843,

DESIGNANT la couleur des ornements de l'église pour chaque jour, et contenant les informations ordinaires du calendrier, est maintenant en vente chez

WILLIAM NEILSON,

Imprimeur-libraire.

1er décembre.

MANUFACTURE DE

PAPIER ET TAPISSERIE DU CANADA.

LES soussignés informent leurs pratiques et le public qu'ils ont transporté leur magasin de papeterie dans la maison joignant la Banque de Montréal, où ils ont en main une quantité de papier à imprimer de toutes sortes.

—AUSSI—

Une quantité de TAPISSERIE de toutes sortes de patrons et à bas prix.

Une quantité de CLOUX coupés.

Ils continuent à acheter des

VIEUX CORDAGES, GUENILLES de toutes sortes et COUPURE DE PAPIER.

MCDONALD & LOGANS.

12 décembre, 1842.



LIGNE DE VOITURES ROUGES

Entre Québec et Montréal.

EN DEUX JOURS DE TRAJET.

JOURS DE DEPART:

LUNDI, MERCREDI ET VENDREDI.

LES soussignés informent respectueusement leurs amis et le public en général, que leur ligne de diligence commencera Lundi le 5 courant et continuera jusqu'à la fin de l'hiver. Ils auront en disponibilité constante des voitures confortables, et prêts à partir en tout temps. Les paquets seront transportés avec soin et à des prix modérés.

Comme les propriétaires se proposent d'employer que de bons chevaux et des conducteurs attentifs, ils espèrent donner pleine satisfaction à ceux qui les honoreront de leur patronage.

Le bureau des diligences à Montréal sera tenu par Mr. Robinson, le propriétaire de cette branche de la ligne.

S. et C. HOUGH, Québec.

WM. ROBINSON, Montréal.

LES soussignés informent leurs amis et le public que, se trouvant concernés dans le transport des mailles sur le chemin de Kennebec, ils sont en état de procurer le transport à bon marché aux personnes qui voyagent sur ce chemin ou sur tout autre au sud du fleuve.

—AUSSI—

On peut obtenir tous renseignements désirés touchant ces diverses routes, en s'adressant à leur bureau, no. 3, rue Sainte Anne, Haute-Ville.

SAMUEL et CHS. HOUGH.

1er décembre.

POELES DU CANADA.

A VENDRE à la fonderie de Hope, au pied de la côte, rue de la Canotière, à Québec:

Poeles brevetés doubles, dont les fournaux égalent en longueur les poeles mêmes, de sorte que

Le fourneau d'un poele de 3 pieds aura 36 pouces de long, Do do 27 do 30 do do Do do 27 do 27 do do

La différence de construction par laquelle on obtient cet avantage n'empêche pas que le poele ne tire aussi bien, tandis qu'il est décidément plus beau.

Aussi,

Un poele de cuisine qui réunit les avantages du poele du Canada ordinaire et des meilleurs poeles de cuisine américains, et qui peut vendre à très bas prix, avec les ustensiles complets.

Aussi,

Une plaque de division brevetée, qui peut s'adapter à tout poele double. Au moyen de cette plaque, un poele ordinaire peut être converti en un excellent poele de cuisine avec trois ou quatre trous pour des ustensiles de fer-blanc, et conserver le même fourneau qu'avant.

1er décembre.

WHISKEY

d'Épreuve du Haut-Canada.

A VENDRE en quarts pour le commerce de la campagne.

HENDERSON & CO.

Quant à moi personnellement, je do'x dire, en terminant, qu'appelé par vous d'une manière qui me fait honneur, lorsque vous n'avez exigé de moi aucun engagement, vous n'avez pas eu de moi un seul mot de remerciement, et que, si vous m'avez fait l'honneur de m'écrire pour l'assemblée législative, je tâcherai de justifier votre confiance en faisant tous mes efforts pour mettre à effet les principes auxquels a été dévouée toute ma précédente vie politique et qui m'ont valu une si flatteuse distinction.

J'ai l'honneur d'être,

Messieurs,

Votre très-humble et obligé serviteur,

ROBERT BALDWIN.

Kingston, 27 décembre 1842.

AVIS

Le soussigné ayant été informé que des personnes ont, depuis quelques temps, vendu des articles comme provenant de sa boutique, d'une qualité inférieure à ceux qu'il confectionne, prie ses amis et le public de vouloir remarquer ceux qui leur offriront, en son nom, aucun article dans sa branche. Il prend cette occasion de leur offrir ses remerciements pour l'encouragement libéral qu'il a reçu, et les engage à vouloir continuer à le favoriser.

PIERRE ALLARD, pâtissier.

Saint-Roch, 13 janvier, 1843.

N. B. Il offre en vente une quantité de briques des Trois-Rivières, à bas prix.

Banqueroute.

Province du Canada, } No. 32  
District des Trois-Rivières. }

Vu que Pierre Benjamin Dumoulin, écuyer, de la ville des Trois-Rivières, dans le district des Trois-Rivières, et y résidant, un des commissaires des banqueroutiers, en cette partie de la province du Canada, et devant constituant la province du Bas-Canada, nommés pour les fins d'une ordonnance passée dans la seconde année du règne de sa Majesté Intitulée, "Ordonnance concernant les banqueroutiers et l'administration et la distribution de leurs biens et effets," a émané un warrant sous son seing et scellé à moi adressé contre les biens immeubles et meubles de FRANÇOIS GIROUARD, aubergiste, et commerçant, de la paroisse de Gentilly, dans le comté de Nicolet, dans le district des Trois-Rivières.

Avis est par le présent donné que le paiement d'aucune dette et la délivrance d'aucune propriété appartenant au dit François Girouard, ou à lui le dit François Girouard, pour son usage, et le transport d'aucune propriété par lui le dit François Girouard sont prohibés par la loi.

Avis est aussi par le présent donné qu'une assemblée des créanciers du dit François Girouard pour prouver leurs créances et choisir un ou plusieurs syndics de ses biens, sera tenue mercredi le VINGT CINQUIÈME jour de JANVIER courant, à ONZE heures du matin, au bureau du dit commissaire, situé en la dite ville des Trois-Rivières, en la rue St. Joseph.

H. LOR.

Messenger pour les banqueroutes.

Trois-Rivières, 10e Janvier 1843.

EXHIBITION

DU

PORTRAIT EN PIED DU PAPE ACTUEL

GREGOIRE XVI,

A L'ATELIER DE A. PLAMONDON.

—

ADMISSION, 15 SOUS.

—

Québec, 8 Janvier 1843.

BRASSERIE de Saint-Roch,

Rue St. Charles.

LES soussignés donnent avis par le présent, que depuis leur acquisition de ce vaste et précieux établissement, si bien connu, ils se sont occupés d'en renouveler l'intérieur et y ont introduit toutes les améliorations modernes qui ont porté l'art du brasseur à un si haut degré de perfection dans la Grande-Bretagne et l'Irlande. Aussi se flattent-ils de pouvoir en tout temps livrer de la bière égale sion supérieure à toute autre dans la province. Ils sont maintenant prêts à livrer de

L'ALLE PALE ET DE LA BIÈRE DE TABLE,

et ils auront sous peu

DU PORTER ET DE LA LÈVE DE BURTON.

Ils sollicitent respectueusement une part du patronage public.

(Signé) THOS. W. LLOYD,

PAUL LEPPER.

24 décembre, 1842.

Joalleries

NOUVELLES,

MONTRES, HORLOGES, &c., &c., &c.

Rue St. Jean, No. 6.

LES soussignés, en faisant leurs remerciements du patronage libéral qu'ils ont reçu jusqu'ici, prennent la liberté d'informer leurs nombreux patrons qu'ils ont fait des

REDUCTIONS CONSIDÉRABLES

dans les prix de leurs marchandises, pour la facilité de ceux qui désirent faire des cadeaux aux fêtes de Noël et du Jour de l'An qui approchent.

ARDOUIN & SON.

N. B. Montres, Horloges et Bijouteries réparées d'une manière supérieure et à des prix très-modérés.

Québec, 24 décembre 1842.

Livre d'Or.

RELIURE.

LOUIS LEMIEUX, RELIEUR, HAUTE-VILLE,

rue St. Joseph, numéro 1,

REMERCIEMENTS à l'égard de l'établissement qu'ils ont bien voulu lui donner, et prend la liberté de les informer qu'il s'est procuré dernièrement un assortiment nouveau et complet propre à son art, qui le met en état d'exécuter tout genre d'ouvrage et d'imprimer tous patrons qui lui seront présentés, tels que

Reliure double et simple, convert en relief de diverses couleurs orné de fleurons, dorure sur tranche et vernis sur cartes;

Marbre sur tranche et jaspure en or, etc.; Couleurs sur les couvertures, racinage ordinaire, vernis en vert, rouge, bleu, jaune, orange;

Imitations de diverses marbres, marbre imitant la pierre du Levant, l'agate verte, l'agate bleue, l'agate blonde;

Marbre imitant le cailloutage, le porphyre vernis, le porphyre oeil de perdrix, le porphyre rouge, le granit;

Marbre caillouté, tentes richesses d'or, couleur terre d'Espagne, couleur du raisin de Corinthe, couleur verte, bleue, brune, tête de nègre, gris de perle, marbrure dorée, etc.

1er décembre.

MARIAGES.

Maré ce matin à la cathédrale par Messire Daudry Mc-Frederic Simpson maître pilote pour le havre de Québec à demoiselle Emille Paquet tous deux de cette ville.

ASSEMBLEE EN BANQUEROUTE.

LUNDI le TRENTIÈME jour de JANVIER 1843, à ONZE heures; assemblée des créanciers de JOHN JEFFERY, de la cité de Québec, constructeur de vaisseaux, pour aviser concernant la vente des biens immeubles du dit JEFFERY, et pour la preuve des dettes et autres matières concernant la dite faillite.

AUX LIBRES ET INDEPENDANTS

ELECTEURS DU COMTE DE

RIMOUSKI.

MESSIEURS,

Ayant été appelé par deux adresses votées à l'unanimité à des assemblées tenues dans différentes parties de votre comté, dont formait partie, parmi nombre d'autres électeurs les plus influents et les plus respectables, quelques messieurs ci-devant membres de la chambre d'assemblée du Bas-Canada, à permettre qu'on me présentât comme le candidat devant vous représenter au parlement provincial à la place de M. Borne qui, comme je l'apprends par les procédés de ces assemblées, de concert avec ses amis, a résigné son siège pour cet effet, je sens qu'il est de mon devoir d'accéder franchement de suite à cette invitation.

Les principes politiques que nous professons en commun, et qui, maintenant en force pour la première fois, dans notre pays natal, ont appelé mes amis et moi au pouvoir, m'obligent, afin de retenir ma place dans les conseils du pays, à obtenir un siège au parlement-uni, notre chère Souveraine, fidèle aux principes qui ont placé sa famille illustre sur le trône, ayant déclaré que sa royale volonté était de désormais il n'y aurait que les hommes possédant la confiance de son peuple canadien qui seraient jugés propres à devenir les conseillers constitutionnels de son représentant dans ce pays.

Il ne conviendrait pas, sans aucun doute, pour l'intérêt le mieux entendu de l'administration et pour l'avancement des affaires publiques, que ma nomination comme membre du parlement fut différée jusqu'à la décision de l'élection de Hastings. Le résultat de cette élection cependant, j'en ai la confiance, démontrera à l'évidence les moyens honnêtes mis en usage, pour priver du libre exercice de sa franchise élective le peuple qui, comme le savent bien mes adversaires, aurait assuré mon triomphe dans ce comté.

Sous ces circonstances, je crois qu'il ne me conviendrait pas de refuser à un comté quelconque de rendre utiles à son pays des facultés que les électeurs de Rimouski ont jugées trop favorables. Mais, à part cette considération, je ne rendrais justice ni à votre patriotisme ni à mes propres sentiments, si je n'exprimais combien j'apprécie non seulement l'honneur que vous me faites en particulier, mais encore l'important avantage que, par la marche que vous avez suivie, vous avez conférée à la cause à laquelle nous sommes mutuellement dévoués, la cause de notre patrie commune. Je n'ai pas la vanité, croyez-moi, de m'approprier personnellement l'importance de la démarche que vous avez prise. Je ne suis que l'instrument des circonstances qui ont rattaché mon nom à un grand principe, et c'est pour ce principe que nous nous sommes unis, et non pour l'individu qui se trouve ainsi honoré.

Ainsi donc, Canadien d'origine irlandaise, connu de vous que comme homme public, non seulement sans aucune influence personnelle dans votre comté, mais encore n'y ayant de connaissance que mon ami M. Borne, votre ci-devant représentant, j'ai été choisi par un corps d'électeurs composé principalement de Canadiens-français, pour me faire le candidat du plus grand honneur que vous puissiez conférer, et cela dans un temps, où lein d'être en hostilité politique avec le gouvernement, je possède une des principales charges dans l'administration. Ce fait seul réfute mieux que tous les arguments les fausses imputations si souvent portées contre les réformistes du Bas-Canada, que leur lutte était une lutte de races, qu'ils étaient des hommes intraitables, guidés par leur seule haine contre le gouvernement sous lequel ils vivaient, et qu'il était impossible de former une administration contre laquelle ils ne fussent prêts à se ranger. Je suis fier de le dire, ces accusations contre le peuple du Bas-Canada, rencontrèrent dans la perscane de mon père, il y a plus de vingt ans, lorsqu'il était membre du parlement du Haut-Canada, un des caractères les plus décidés. Il les dénonça comme fausses et injustes. Marchant sur ses traces, autant par le respect que je lui porte que par la conviction que j'ai que c'est la cause de la justice, que je fasse ou non en office, je n'ai cessé d'élever ma voix contre ces imputations, et je suis fier maintenant d'avoir dans ma personne, une preuve de la justice avec laquelle nous avons apprécié le caractère de nos compatriotes du Bas-Canada. Les descendants d'un peuple brave, généreux et patriotique, j'en avais la conviction, devaient être ce que mes relations avec leurs chefs m'ont démontré qu'ils sont, des hommes placés au-dessus des préjugés vulgaires, incapables de se conduire par des motifs aussi indignes que ceux que leur précèdent leurs ennemis pour servir les intérêts égoïstes.

Mais il est une autre considération qui donne à l'appel que vous me faites le plus haut degré d'importance. Cet appel est une preuve que l'amitié qui règne parmi le parti populaire dans les deux sections de la province et de leur compétence à mettre en pratique les principes qu'il a soutenus, et démontre agréablement que les fondements de cette union n'existent pas seulement sur le papier ou sur le parchemin, mais encore dans les coeurs nobles et dans les esprits généreux, qui sans égard à l'origine, au langage, ou à de minimes considérations, nous enseignent à voyer toutes distinctions dans l'orgueil du nom canadien. Le Tout-Puissant, dans sa bonté, nous a donné un pays fertile et beau, riche non-seulement des richesses de la nature, telles qu'elle les dispense dans ses plus sublimes ouvrages, mais encore de tous les moyens de prospérité individuelle et sociale. Pourquoi ne serions-nous pas orgueilleux de notre pays, par un sentiment qui n'est nullement plus ardent que chez le peuple de la métropole, ce puissant empire dont nous faisons partie? Qu'on ne dise pas maintenant, qu'en suivant son exemple en ce point, nous tendons à affaiblir le lien qui existe entre nous et lui. Le principe, sur lequel il est entendu que repose cette union doit donner aux choses une tendance toute contraire. J'ose affirmer, non seulement que ces appréhensions sont vaines, mais encore que si le parlement et le gouvernement impérial nous laissent jouir de nos droits constitutionnels, et se contentent avec justice envers nous, en se tenant dans le cercle de leurs droits constitutionnels, comme autorité supérieure de l'empire, notre chère Souveraine ne trouvera dans aucune partie de ses vastes domaines, des sujets plus dévoués et plus loyaux que son peuple canadien, qui ne peut que s'élever dans l'estime d'un Souverain constitutionnel, en refusant couragement d'accorder à une misérable oligarchie constitutionnelle, une influence dans les conseils qu'il a droit d'exercer lui-même, par le moyen de ses représentants au parlement.

La manière patriotique avec laquelle vous êtes venus en avant dans cette occasion, pour donner ce gage important d'unanimité et pour prêter à la présente administration provinciale l'appui de vos suffrages, sera toujours un sujet d'orgueil pour les habitants de votre comté; et le quatrième Riding d'York et le comté de Rimouski, fraternellement unis pour ce noble but, doivent conserver dans nos annales politiques un rang éminent, à cause de la part importante qu'ils ont prise à cette époque si pleine d'événements de l'histoire de notre pays.

Je ne serais équitable ni envers votre ci-devant représentant ni envers moi-même, si j'oubliais de parler de la conduite dés